

Sainte-Thérèse, le 7 mars 2016

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le lot 5 409 214 ainsi que les anciens lots correspondants, à Saint-Colomban

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 10 février dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 15 septembre 2015, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (4 pages)

Sainte-Thérèse, le 15 septembre 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

9176-8606 Québec inc.
38, rue du Lac-Rinfret
Saint-Colomban (Québec) J5K 2C1

N/Réf. : 7430-15-01-03130-10
401236698

Objet : Construction d'un réseau routier de plus d'un kilomètre

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 20 mars 2015, reçue le même jour et complétée le 14 septembre 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire mentionnée ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux de construction d'un chemin d'une longueur de 0,56 kilomètre, pour le parachèvement de la phase IV du projet domiciliaire Le Colombier portant désormais le réseau routier à une longueur totale de 2,28 kilomètres, sur les lots 3 437 263, 3 437 264, 3 437 265, 3 437 266 et 4 658 530 du cadastre du Québec, municipalité de Saint-Colomban, MRC La Rivière-du-Nord.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre du 20 mars 2015, signée par **23-24** une page, une annexe, incluant le formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, signé le 18 février 2015 par **23-24**, treize pages;
- Courriel transmis le 4 juin 2015, 12 :12, par **23-24** une page, une annexe;
- Courriel transmis le 4 juin 2015, 15 :38, par **23-24** une page, une annexe, un plan;

- Courriel transmis le 14 août 2015 par **23-24**
une page, une annexe;
- Courriel transmis le 25 août 2015 par **23-24**
une page;
- Courriel transmis le 8 septembre 2015 par **23-24**
une page;
- Plans 1 à 7 de 7 préparés par **23-24**, datés du 5 avril 2015,
révision #5 du 8 septembre 2015;
- Résolution n°351-09-15 adoptée le 10 septembre 2015 par le conseil
municipal de la Municipalité de Saint-Colomban, concernant un
engagement à procéder à l'entretien des bassins de sédimentation.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaut.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/YM/cp

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:
RECOMMANDÉ PAR:

